

**DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES**  
(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	
<b>Promoteur</b>	Terreau Biogaz s.e.c.
<b>Titre du projet</b>	Captage et destruction du biogaz – zone B du LET de RDL
<b>Code du projet</b>	LE003
<b>Période de rapport de projet</b>	2021-01-01 au 2021-12-31
<b>Règlement applicable</b>	Règlement relatif aux projets de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement admissibles à la délivrance de crédits compensatoires

<b>SUJET</b>
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

<b>DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES</b>
Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 34 518
Nombre de crédits compensatoires délivrés : 34 584
Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 33 546
Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 1 038
Date de la délivrance : 2022-06-08
<b>Explications</b> : Un écart positif de 66 t.éq.CO <sub>2</sub> par rapport à la quantité demandée par le promoteur a été identifié pour les journées du 22 et 23 avril 2021. Cet écart est dû à une erreur survenue lors de la routine de calcul du logiciel de traitement de données du promoteur qui a éliminé certaines données de façon erronée.

